



TITRE : Information inspection IC Légionella > 100 000 UFC/L GEG003

REFERENCE : TECH-S&S-PREV-ENR-014

TYPE : Enregistrement

INDICE : 1

DATE : 08/01/2015

I. DOCUMENT TYPE A UTILISER POUR L'INFORMATION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES EN CAS DE RESULTATS \geq 100 000 UFC/l en légionella pneumophila

Dès réception du résultat Concentration Légionella pneumophila \geq 100 000 UFC/L : Informer immédiatement l'inspection des IC par télécopie + courriel avec les mentions suivantes obligatoires :

A l'attention de l'Inspection des installations classées

« URGENT & IMPORTANT - TOUR AÉRORÉFRIGÉRANTE - DÉPASSEMENT DU SEUIL DE 100 000 UNITÉS FORMANT COLONIES PAR LITRE D'EAU ».

Préciser :

- les coordonnées de l'installation ;
- la concentration en *Legionella pneumophila* mesurée et le type de résultat (provisoire confirmé ou définitif) ;
- la date du prélèvement ;
- les actions curatives et correctives mises en œuvre ou prévues et leurs dates de réalisation.

Restant disponible pour de plus amples renseignements,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Monsieur - - -
Responsable - - -**

II. RAPPORT GLOBAL D'INCIDENT A REMETTRE AU PLUS TARD 2 MOIS A L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES A COMPTER DE LA DATE DE PRELEVEMENT DONT LE RESULTAT D'ANALYSE EST \geq 100 000 UFC/L

A l'attention de l'Inspection des installations classées

Objet : Compte rendu des actions correctives suite au dépassement \geq 100 000 UFC/L

Monsieur,

Suite à la dérive du résultat d'analyse de légionella pneumophila du XX/XX/XX > 100 000 UFC/L sur la Tour aéroréfrigérante du site XX, vous trouverez ci-dessous le compte rendu complet de l'incident ainsi que les actions correctives réalisées.

1. CALENDRIER DES ACTIONS REALISEES

- J -X : Réception résultat provisoire confirmé ou définitif :
- Date jour J : Mise en place de la procédure d'arrêt de la dispersion de la ou des tours aéroréfrigérantes
- J + X : lister toutes les actions curatives mises en place + identifier la cause de dérive et lister les actions correctives réalisées correspondantes ou le cas échéant si la cause de dérive n'a pas été identifiées : copie de la révision complète de l'AMR
- J + X (date) : résultats disponibles des nouveaux prélèvements pour recherche de légionella pneumophila effectués tous les 15 jours pendant 3 mois
- J + X (date) : Ensemble des actions curatives et correctives mises en œuvre et programmées suite à cet incident ainsi que leur calendrier d'application.

2. DOCUMENTS JOINTS

- Les plans d'entretien et de surveillance
- L'analyse méthodique des risques actualisés
- La fiche stratégie de traitement.